

Diffusion Montpellier

Page : 1/6

Chronologie des opérations de basculement 2012→2013

Fiche réalisée avec la collaboration de Séverine Mazet (Aix-Marseille) et Jean-Luc Buge (Nantes)

1. AVANT LE BASCULEMENT

Module	Chronologie des opérations	Documentation et précisions
GFC Exercice en	Terminer les opérations en cours	Document :
cours (2012)		gfc2013_controles_bascul
GFC Régie	Pour toute régie présente dans	Annexe 1 du présent document : solde d'une
	l'implantation GFC, terminer la	régie d'avance
	période et solder tous les comptes de	
	la régie	
GFC 2012 CGéné	Après réception, traitement et	Fiche :
	éditions des dernières opérations de	Infos-régies
	la régie, solder tous les comptes	
	d'habilitation Régie (543x et 545x).	
GFC 2012 CGéné	Editer :	Il s'agit ici uniquement de conseils
	- Documents d'habilitation des	
	régies	
	- Liste des créances	
GFC Exercice en	Vérifier qu'il n'y a pas de bloquant, et	Document :
cours (2012)	notamment que vous êtes en version	gfc2013_controles_bascul
	GFC SEPA	
BD_GFC	SAUVEGARDER la base GFC 2012	

2. LE BASCULEMENT TECHNIQUE

Module	Chronologie des opérations	Documentation et précisions
	Initialiser le basculement GFC	Notices :
	2012 → 2013	france_gfc2013_bascul_mono
		france_gfc2013_bascul_reseau
BD_GFC	Initialiser la base GFC 2013	
GFC 2013 Admin	Effectuer le basculement de la	Menu 'Administration' \rightarrow 'Basculement de la
	comptabilité	comptabilité'
		Notices :
		france_gfc2013_bascul_mono
		france_gfc2013_bascul_reseau
BD_GFC	SAUVEGARDER les bases GFC 2012 et	
	GFC 2013	

DASI Montrollier - Diffusion, des Applications Nationales	Chronologie des opérations de	P 1/6
DASI Montpellier - Dirusion des Applications Nationales	basculement 2012-2013.doc	1.1/0



3. APRES LE BASCULEMENT

Opérations à réaliser dans GFC avant de débuter la gestion courante.

Module	Chronologie des opérations	Documentation et précisions	
GFC 2013 Admin	- Déclarer les budgets annexes	Menu 'Administration' \rightarrow Etablissement	:
	« Autres » avec leur N° UAI fictif généré	(gestion des établissements)	
	de Pbud.		
	- Actualiser les profils personnalisés des	Menu 'Administration' \rightarrow 'Utilisateurs e	t
	utilisateurs (bloquant pour l'accès à	profils' \rightarrow clic droit sur le profil	
	certains menus).	personnalise \rightarrow Modifier le profil' et fai	re
		passer les lignes disponibles en lignes	
CFC 2012 Chud	Décontionner le hudget evrorté de	autorisees	
GFC 2015 CDUU	- Receptionnel le budget exporte de		
	Valider l'EPCP	- Budget / commande publique /	
		validation	
	- Vérification/validation des		
	paramètres		
	- MAJ des séries dans les paramètres	'Paramètres' → 'Approvisionnement' →	
	approvisionnement (en fonction des	onglet 'Séries' → clic droit sur les codes	
	services ouverts en comptabilité	'Modifier' \rightarrow cocher les cases des	
	budgétaire de l'établissement).	nouveaux services (ALO, AP)	
	Transférer le budget vers la		
	comptabilité générale		
GFC 2013 CGéné	Procéder aux subdivisions des comptes	Le plan comptable RCBC étant modifié	
	du plan comptable nécessaires SUR	par rapport à 2012, les subdivisions des	
	CHACUNE DES ETABLISSEMENTS	comptes 2012 ne sont pas reconduites e	en
	(budget principal / budget annexe)	2013.	
	Ne pas oublier de subdiviser	Pour les comptes 181 et 185, il v a autar	nt
	notamment les comptes 181 et 185, les	de subdivisions dans la comptabilité de	
	comptes de régies, les comptes de	l'établissement auquel sont rattachés le	s
	créances, les comptes de DAO.	budgets annexes.	
RAPPEL : un compte	e utilisé -affectation dans le plan comptabl	e, utilisé en régie, mouvementé ne pe	ut
plus être subdivisé.			
La création d'au mo	ins une subdivision permettra ensuite d'e	n créer d'autres même si le compte a é	té
utilisé.			
GFC 2013 CGéné	Références - Plan comptable – Affecter	Les affectations ne sont pas reprises en	
	les comptes de liaison classe 4 aux	2013.	
	comptes de classe 1, 2, 6 et 7.	Permet de simplifier le traitement des	
		écritures automatiques	
	Vérifier les paramètres établissements	Fiche utilisateur:	
L	de l'agence et de chacun des	Paramètres _ établissement	
DASI Montpellier – Diffu	sion des Applications Nationales	Chronologie des opérations de P	2/6
		basculement 2012-2013.doc	_, 0



	établissements « jumelés».	Un établissement dit « jumelé » est soit un budget principal soit un budget annexe (GRETA- CFA- Autre).
	 MAJ des paramètres Onglet 'Informations générales', renseigner les comptes liaison des budgets annexes (181. Et 185.) 	Compte 181. = compte de liaison Compte 185. = compte d'opérations de trésorerie Attention au rattachement au bon budget principal.
	 Onglet 'Autres' renseigner les comptes DAO pour tous les établissements 	Les menus de l'établissement support de l'agence comptable sont désormais tous accessibles.
	 MAJ Créances : Le compte existe toujours en 2013 : les créances concernées conservent ce compte pour 2013. Le compte n'existe plus en 2013 : les créances sont basculées et sont accessibles dans le menu 'Encaissement / Créances en attente'. Elles devront se voir attribuer un nouveau compte en 2013. 	Fiche utilisateur : Comptes _ créances Menu 'Encaissement' → 'Créances en attente' → clic droit sur la créance → 'Modifier' → 'Valider'.
	Réceptionner le Budget transféré par la comptabilité budgétaire	Il est fortement conseillé de réceptionner le budget avant d'effectuer toutes opérations comptables
BD GFC	Sauvegarder les bases 2013	
GFC 2013 CGéné	Menu Régie : re-saisir les habilitations de régie à l'aide des documents édités avant basculement, et les transférer aux régisseurs.	Annexe 2 du présent document.
	Générer les fichiers de créances pour le module Régie.	
GFC 2013 GfcAdmin Implantation de la Régie	Déclarer la régie	Annexe 2 du présent document. Dans le module GfcAdmin, après le basculement, il n'existe plus aucune donnée relative à la régie.
GFC 2013 Régie	Réception de l'habilitation de régie. Réception du fichier de créances	Annexe 2 du présent document.
BD_GFC	Sauvegarder les bases avant de commencer tout travail sur GFC 2013	

DASI Montnellier - Diffusion, des Annlications Nationales	Chronologie des opérations de	P 3/6
	basculement 2012-2013.doc	1.5/0



RAPPELS POUR C BUD :

- méthode de l'extourne et approvisionnements anticipés non disponibles en 2013.
- pas de possibilité de saisir le budget directement en CBud
- choix concernant EPCP (suivi ou non) fait en PBud est intangible.
- pas de traitement des recettes externes issues de l'application Progrè.

RAPPEL POUR CCGENE :

- adaptation de la gestion des créances « recettes externes » issues de Progrè : sont réceptionnées les conventions initiales, les avenants et les échéances correspondantes qui ont une incidence sur les créances du budget concerné. La réception des échéanciers est supprimée.

DASI Montrollior Diffusion dos Applications Nationalos	Chronologie des opérations de	D 1/6
DASI Monupellier – Dirusion des Applications Nationales	basculement 2012-2013.doc	F. 4/0



Diffusion Montpellier

ANNEXE 1

RAPPEL : COMMENT SOLDER UNE REGIE D'AVANCE POUR LE CHANGEMENT D'EXERCICE

Le cas le plus fréquent de « blocage » lors du basculement de la comptabilité est une régie d'avance non soldée. Après le transfert des dernières opérations de dépenses en CBUD, la situation des disponibilités de la régie laisse apparaître :

- un solde au 531 (Caisse)
- un solde au 542 (Pièces dépenses remboursement)
- un solde au 543 (Avance)

La régie n'est pas soldée, vous devez procéder aux opérations suivantes :

Si solde au 542 - Remboursement des dépenses :

- 'Régie'/ 'Encaissements' / 'Versement de l'agent comptable'
- clic droit 'Ajouter'
- sélectionner l'opération '13 réception d'un remboursement de dépenses'

Si solde au 543 - Reversement de l'avance :

- 'Régie' / 'Décaissements' / 'Versement à l'agent comptable'
- clic droit 'Ajouter'
- sélectionner l'opération '22 reversement de l'avance à l'agence comptable'

Valider la journée

Editer le journal général

Dans 'Situation de la Régie' / 'Tableau général' : les rubriques suivantes doivent être à zéro pour que la régie soit soldée et prête pour le basculement

- pour l'onglet Général : Caisse, Compte courant, Avis attendus, Ok avec régularisation
- pour l'onglet Régie de recettes : Fond de caisse prévu et reçu, Recettes non régularisées
- pour l'onglet Régie de dépenses : Avance reçue et Dépenses non régularisées (il est normal que l'Avance prévue ne soit pas à zéro).

DASI Montrollior Diffusion des Applications Nationales	Chronologie des opérations de	D 5/6
DASI Montpellier – Dirusion des Applications Nationales	basculement 2012-2013.doc	P. 3/0



Diffusion Montpellier

Page : 6/6

ANNEXE 2

NOUVELLE HABILITATION DE REGIE : CREATION EN CGENE ET RECEPTION EN REGIE

Pour le basculement 2013, le plan comptable ayant été modifié, les habilitations de régies et les régies 2012 ne seront pas récupérées en 2013.

APRES LE BASCULEMENT :

1) Dans la comptabilité générale de l'agence comptable

1) 'Comptabilité générale' / 'Régie' / 'Saisie' : clic droit 'Ajouter' pour saisir les éléments de l'habilitation de régie.

Remarque importante : vous pouvez utiliser comme nom de régisseur le même que celui de la régie précédente.

Rappel :

- Moyens de règlement des régies d'avances : 5159-5151-531

- Moyens de règlement des régies de recettes : 5112 -5115-5151-531

- Comptes autorisés pour les recettes : 411-412-413-4191-4192-463-4712-4713-4718-4674

- Comptes autorisés pour les dépenses : 601-602-606-613-615-618-622-623-624-625-626- 6281-6284-6285-6288-6576

2) 'Comptabilité générale' / 'Régie' / 'Documents' : appeler l'établissement et son régisseur, et procéder aux éditions demandées,

3) 'Comptabilité générale' / Régie/ Saisie / saisir le visa du TPG,

4) 'Comptabilité générale' / 'Régie' / 'Documents' : appeler l'établissement et son régisseur, et procéder aux éditions demandées. Puis, à partir de ce même menu, constituer le fichier de régie par « Transfert habilitation »

<u>Rappel</u> : ces éditions n'ont pas à être transmises aux DDFIP ou DRFIP, car cette opération de ressaisie des habilitations correspond à des motifs purement techniques.

Par contre, si à l'occasion de cette ressaisie la régie est modifiée, les éditions devront être transmises aux DDFIP ou DRFIP.

2) Dans le module administration d'implantation de la régie

1) 'Administration' / 'Etablissement' / Gestion des établissements, clic droit 'Modifier' : cocher Régie, Régisseur : clic droit 'Ajouter' = <u>entrer le nom du Régisseur tel que défini dans l'habilitation de régie (se</u> <u>rapprocher de l'agence comptable)</u>

3) Dans le module régie

1) module 'Régie' / 'Habilitation' : réception de l'habilitation de régie

2) 'Régie' / 'Encaissement' / 'Créances' / 'Réception'

DASI Montpellier - Diffusion, des Applications Nationales	Chronologie des opérations de	P 6/6
	basculement 2012-2013.doc	1.0/0